

**Question 1**

**Section 3.3.2 Situation actuelle, Bureaux régionaux de la SCHL, page 13** – Veuillez nous indiquer s'il y a un superviseur de la SCHL dans chaque bureau régional?

**Réponse 1**

Il y a un superviseur de la SCHL dans chaque bureau régional.

**Question 2**

Les enquêteurs utiliseront-ils une application ou un outil d'enquête ou les questionnaires d'enquête existent-ils seulement en format imprimé?

**Réponse 2**

Les questionnaires d'enquête qu'utiliseront les enquêteurs sont en format imprimé. Certains enquêteurs utiliseront aussi un lecteur GPS de la SCHL pour localiser avec précision les immeubles recensés.

**Question 3**

**Section 3.2 b), page 63** – Est-il possible de fournir le plan de projet dans un format autre que celui d'un diagramme GANTT (c.-à-d. en format Excel)? Tous les bureaux régionaux doivent-ils être inclus dans le diagramme GANTT?

**Réponse 3**

Le plan de projet peut être fourni en format Excel. Tous les bureaux régionaux doivent être inclus dans le diagramme GANTT.

**Question 4**

Veuillez indiquer si le « plan de transition de fin » et le « plan de résiliation » font référence à la même chose.

**Réponse 4**

Le proposant est responsable d'élaborer un plan de transition de fin en collaboration avec la SCHL à la résiliation ou à l'échéance du contrat.

**Question 5**

**Appendice B : Description des postes, Matériel requis pour réaliser la tâche** – Lorsqu'il est indiqué qu'un ordinateur est requis pour réaliser le travail, qui s'occupe de le fournir? Les frais d'accès à Internet sont-ils payés par la SCHL?

**Réponse 5**

**Enquêteurs** : L'ordinateur est fourni par le personnel.

**Intervieweurs** : L'ordinateur est fourni par le personnel pour le personnel qui travaille à la maison. Il est fourni par la SCHL dans le cas des employés qui travaillent dans les bureaux régionaux de la SCHL.

**Commis à la saisie des données** : L'ordinateur est fourni par la SCHL.

Les frais d'accès à Internet sont payés par la SCHL pour le travail exécuté dans les bureaux régionaux de la SCHL. Le proposant devra payer les frais d'accès à Internet pour le travail exécuté à l'extérieur des bureaux régionaux de la SCHL.

**Question 6**

Combien d'employés de la SCHL seront transférés? Veuillez donner des précisions.

**Réponse 6**

On ignore pour l'instant le nombre d'employés de la SCHL qui seront transférés. Cette information sera précisée dans le contrat conclu avec le proposant retenu.

**Question 7**

Lorsque des déplacements seront nécessaires, les frais d'hébergement seront-ils remboursés? Si oui, qui les remboursera?

**Réponse 7**

Les frais d'hébergement seront remboursés par la SCHL pour la formation du personnel d'enquête.

**Question 8**

**Aperçu des enquêtes du CAM** – Veuillez définir ce que vous entendez par « CAM ».

**Réponse 8**

CAM : Centre d'analyse de marché